

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°8

Du : **mardi 08 01 2019**

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	INVITES A LA PROCH. REUN.
		Tél	Fax	E-mail		
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		mairie@aussac-vadalle.fr jpmontassier@gmail.com	X X X	X
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X X X	X
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X X X	X
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr	X X X	X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X X X	X
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr	X X X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr	X X X	X

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - arrêt pendant le murissement des enrobés**

marquage et résine : semaine 17 avril 2019

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Pose du panneau de chantier : OK**
- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :
 - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*

- *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :
 - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
 - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
 -
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

Il est rappelé que la reprise du chantier après les congés de fin d'année était ce jour, donc peu de changements par rapport au 18 décembre.

Présence de l'entreprise ALLEZ en cours de câblage Eclairage public et pose de candélabre.

LOT 1

ENTREE NORD :

Borduration des chicanes

- Reprise de la tête des chicanes en cours

Rappel : trottoir et signalisation

- voir à re positionner le panneau VIGILANCE CITOYENNE qui rompt la continuité du trottoir

ENTREE SUD :

Entrée pavillon en cours de construction

- L'entrée privée a été faite
- Le propriétaire avait été informé de la présence de la chicane
- La géométrie de l'entrée devrait permettre les entrées et sorties sans difficulté

Entrée surbaissée



M. Liot a rencontré le propriétaire qui ne fera jamais d'accès VL. La pose des bordures est donc validée.

Bordures AC1 aux entrées

Pendant les fêtes, M. Liot a recueilli l'avis de riverain qui avaient des soucis pour franchir la zone trottoir en raison de la bordure AC1...

M. Tyré s'est rendu sur site et a bien constaté que les fouilles étaient remplies au calcaire avec toutefois une vue encore haute en raison de l'absence de la couche de roulement. Un riverain avait rajouté un bastaing. Il n'a pas été constaté de situation dangereuse.

Pour ce qui est du choix de la bordure, elle a été validée .

Plantation entrée agglomération

- M. Bourut rappelle que les panneaux d'agglomération ne seront pas déplacés.
- La plantation d'arbres hors agglomération à moins de 4.00 m de la chaussée ne sera pas autorisée.
- Seules les haies basses sont maintenues.

ENTREE SUD :

Cœur de village

- Il est rappelé qu'au carrefour central, il doit être opéré à une surélévation de la chaussée
- Il ne s'agit pas d'un plateau
- Mais suite à une discussion avec M. Liot, cette surélévation doit être prononcée afin de réduire les vitesses.

Caniveau pavé existant

- M. Tyré a rappelé à M. Liot l'existence de caniveaux pavés côté église et qu'il serait peut être intéressant de les conserver
- M. Liot reste favorable à cette proposition et laisse le maître d'œuvre juger de la meilleure solution lors de la prochaine réunion de chantier.

LOT 2

La présence de M. Revault sera bientôt nécessaire pour faire un point sur l'avancement du lot 1 et ses conséquences en terme de quantité de végétaux et validation des variétés.

Présence souhaitée : fin janvier pour lancer les préparations et commande de végétaux. Toutefois, si l'entreprise juge les délais trop courts, elle doit se présenter aux réunions de chantier et/ou informer le maître d'œuvre.

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion :

- **Prévu le mardi 15 janvier 2019**